



Dégradation de parties communes par un copropriétaire

Par **AED2**, le **09/08/2010** à **19:00**

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire d'un appartement dans une copropriété de 6 appartements. Ma locataire ainsi que plusieurs des copropriétaires se plaignent régulièrement de dégradations et d'incivilités de la part d'une des copropriétaires de l'immeuble. Les faits qui lui sont reprochés sont, entre-autres, de rayer toutes les portes et les boîtes aux lettres, de répandre les excréments de son chien sur les paliers (par sac poubelle entier), mettre de la colle dans les serrures des boîtes aux lettres ou y mettre des déjections...

Selon le syndic, il n'y a aucun recours car personne ne prendrait jamais cette personne sur le fait.

Cette personne semble avoir des troubles psychiatriques et aurait des comportements violents (physiques et verbaux) ce qui, je pense, contribue au fait que personne ne la "voit" jamais sous peine de représailles. (l'immeuble est essentiellement habité par des personnes âgées et ma locataire a 75 ans.)

Je souhaiterais savoir vers qui me tourner et quels sont les recours possibles pour faire cesser ces troubles sans entamer des procédures qui soient longues et coûteuses? Est-il possible d'obtenir une obligation de soin pour cette personne? J'habite à 700km de cet appartement et je ne sais pas comment faire pour essayer d'améliorer la situation.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.